

## Report sine die de l'Eco-Taxe : Comment dès lors financer le projet fluvial français ?

Madame Ségolène Royal Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Monsieur Alain Vidalies, Secrétaire d'État en charge des Transports, de la Mer et de la Pêche, après avoir échangé avec les responsables des fédérations professionnelles de transport routier, ont décidé ce Jeudi 8 Octobre de :

- 1) suspendre sine die le dispositif de l'écotaxe,
- 2) créer un groupe de travail de co-construction d'une solution qui se mettra en place, la semaine prochaine, avec toutes les parties prenantes ;
- 3) intensifier la recherche de solutions sur la situation économique et sociale globale du secteur, notamment le chantier de la compétitivité, pour permettre au transport routier français de préserver ses entreprises et ses emplois.

Transporteurs Fluviaux de France (T.F.F.) qui regroupe l'ensemble de l'offre de transport fluvial française au travers de ses deux composantes à la fois artisanale (CNBA) et armatoriale (CAF) l'affirme haut et fort : « *Le report de l'écotaxe va à l'encontre de la volonté des Pouvoirs Publics de développer des services de transport respectueux de la santé publique et de l'environnement* ».

**TFF constate que ce report est contradictoire avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement et des ambitions européennes destinés à réduire de 20 % les émissions de CO2 du transport routier (fret et passagers), et s'interroge dans ce nouveau contexte sur trois questions fondamentales :**

- **Comment financer le programme de régénération et de développement du réseau, porté par Voies Navigables de France ?**
- **Comment financer le Canal à grand gabarit Seine Nord Europe ?**
- **Comment orienter la demande de transport vers les modes alternatifs à la route ?**

Pour Michel Dourlent et Didier Leandri, co-présidents de TFF : « *Eco-taxe ou pas éco-taxe, sans instrument de régulation financière il n'y a pas de politique de report modal efficace.* »

**La conférence nationale relative au développement du fret fluvial qui se réunit le Lundi 13 Octobre permettra sans doute d'apporter des réponses à la Profession sur cette question majeure.**